

## Les Amériques en juillet 2000

*L'événement économique le plus marquant de ce mois de juillet a été la chute substantielle des cours mondiaux (ils sont maintenant en dessous des niveaux de 1992) de deux produits sensibles pour les économies latino-américaines, le café et le maïs. En dehors de cela, les nouvelles commerciales dans l'hémisphère sont en basse saison. À noter toutefois, les différends commerciaux dans les domaines-clés du transport et des télécommunications entre le nord et le sud, entre le Canada et Brésil dans le premier cas, entre les États-Unis et le Mexique, dans le second. Au Mexique, la période post-électorale est fort peu animée et la transition entre le dernier gouvernement " priiste " et les " néo-panistes " de Fox se déroule presque dans un climat de bonne camaraderie. Plus au sud, le Mercosur semble se réanimer après la morosité des temps qui ont suivi la crise brésilienne, et les priorités sont maintenant à l'accession du Chili. Quelques événements à signaler, néanmoins:*

### ALÉNA

Lors de la troisième semaine de juillet, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a jugé pour la quatrième et dernière fois que le Brésil devait mettre fin à ses programmes de subventions à l'industrie aérospatiale (jets régionaux), sous peine de se voir appliquer les " sanctions " financières exigées par le Canada, de l'ordre des 5 milliards de \$ É.U. Le cas implique du côté canadien la compagnie Bombardier Inc. et , du côté du Brésil, Embraer SA. L'OMC doit encore vérifier si la compensation de 5 milliards de \$ réclamée par le gouvernement canadien est justifiée et applicable. Plutôt que de se voir imposer cette sanction monétaire, couplée à une suspension de ses droits commerciaux, le Brésil cherche à négocier une solution avec le gouvernement canadien. Le Brésil a accepté la décision de l'OMC, mais refuse de l'appliquer rétroactivement aux contrats déjà signés. Les deux pays cherchent à trouver un compromis, et ce, d'ici la fin de l'année.

Le Canada et le Costa Rica ont annoncé à la mi-juillet le début de la première ronde des négociations visant à conclure un accord de libre-échange, qui pourrait être symboliquement signé lors du prochain sommet des Amériques à Québec en avril 2001, sinon avant. Les deux pays comptent respectivement de nombreux accords commerciaux et financiers avec le reste de l'hémisphère, et se partagent le Mexique et le Chili comme partenaires commerciaux privilégiés. L'entente que visent à contracter le Canada et le Costa Rica s'inspirera de l'accord de libre-échange entre le Canada et le Chili. Les exportations du Canada avec le Costa Rica sont, jusqu'à ce jour, relativement modestes et franchement à l'avantage du Costa Rica. De 33 millions de \$ des É.U. en 1990, elles atteignent aujourd'hui les quelques 45 millions de \$ des É.U. (1999). Du point de vue canadien, l'accès au marché costaricain permettra aux petites et moyennes entreprises canadiennes de se faire la main sur un marché relativement facile à pénétrer. Les deux gouvernements partagent par ailleurs un point de vue assez similaire sur la consultation de la société civile dans les processus de négociations commerciales, ainsi que l'inclusion de clauses environnementales et relatives au droit des travailleurs et droits humains. Le Costa Rica tient à ce que l'accord prévoit une clause d'accession pour d'autres partenaires commerciaux, ce qui, du point de vue du Canada, constitue un signal extrêmement positif quant au type d'ententes commerciales élargies qui pourrait dorénavant être contractées avec d'autres partenaires d'Amérique latine suivant ce modèle.

C'est confirmé depuis le vendredi 28 juillet, les États-Unis amèneront à l'OMC le différend qui oppose ses compagnies de télécommunication AT&T et MCI World Com à la géante mexicaine Telmex, suspectée de pratiques monopolistiques et surtout d'entraver l'accès au marché des télécommunications au Mexique. Bien que Telefonos de Mexico (Telmex) n'ait plus depuis 1997 le statut de monopole d'État, les systèmes de téléphonie locale et de longue distance restent largement entre ses mains, à raison de 98 % et 81 %. Les compagnies Alestra et Avantel, filiales à raison de 49 % de AT&T (Bancomer détenant les 51 % restants) et Worldcom (Bancomex détenant les 51 % restants), ne parviennent pas à percer le marché

national, ni à obtenir les tarifs bas qui avaient été accordés lors d'ententes sectorielles avec Telmex au sujet des appels de longue distance initiés à l'extérieur du Mexique et complétés sur le territoire national. Bien que la mauvaise volonté de Telmex d'ouvrir le marché soit évidente, il faut peut-être signaler que le comportement des consommateurs mexicains n'aide pas nécessairement, ceux-ci préférant par souci de commodité contracter leurs services de téléphonie auprès d'une compagnie longuement associée au gouvernement, tout comme ils le font pour le reste des services de base, plutôt que de risquer à s'abonner à des services offerts par de nouvelles compagnies certainement moins visibles que ne peut l'être Telmex. Le Mexique dispose maintenant de soixante jours pour répondre à la plainte qui a été portée par le Bureau du Représentant du commerce des États-Unis à l'OMC. Si aucune entente ne survient d'ici là, les États-Unis pourront demander la mise sur pied d'un groupe spécial, ce qui au terme de la procédure prévue à cet effet, pourrait conduire à l'imposition de " sanctions " commerciales.

En dehors du cas des télécommunications qui tourne au vinaigre, les États-Unis et le Mexique ont signé à la mi-juillet un accord de coopération et de coordination intergouvernementale pour mieux lutter les pratiques monopolistiques, dans le cadre du chapitre 15 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Les deux instances gouvernementales en charge des politiques de la concurrence — soit la Commission fédérale de la concurrence au Mexique et la Division anti-monopole du Département de la Justice ainsi que la Commission du Commerce aux États-Unis— se sont engagées à promouvoir la mise en application des législations nationales appropriées et à coopérer plus étroitement entre elles si des poursuites doivent avoir lieu. Des ententes analogues existent depuis plusieurs années déjà entre les autorités canadiennes et américaines.

Le Congrès des États-Unis a voté un amendement permettant d'alléger les sanctions imposées à Cuba depuis 1962. Les exportations de médicaments et de produits alimentaires seront maintenant permises, ainsi que la levée de l'interdiction pour les citoyens américains de voyager vers l'île. L'embargo commercial demeure toutefois en vigueur. De son côté, Cuba a signé aux premiers jours de juillet un accord de libre-échange avec les pays-membres de la Communauté caribéenne (CARICOM). Les échanges entre Cuba et les pays des Caraïbes sont principalement constitués des produits du pétrole issus de Trinidad et Tobago, denrée essentielle pour Cuba. L'entente commerciale prendra graduellement effet, tandis que les échanges et la coopération dans les domaines des services et du tourisme seront immédiatement facilités.

On notera par ailleurs que le Comité exécutif du FMI a conclu, le 21 juillet, ses [consultations au titre de l'article IV avec les États-Unis](#).

Comme on pouvait s'y attendre, les États-Unis n'ont reçu que des félicitations pour leur saine gestion monétaire et budgétaire, de même que pour leur contribution à la croissance de l'économie mondiale. Quelques remarques, puisqu'il faut bien en faire, ont toutefois été formulées à propos du système de santé et de son déficit. Par contre, rien n'a été dit à propos du déficit du compte courant, du déficit commercial en particulier qui, mois après mois, vole de record en record. Peut-être qu'à l'instar du gouvernement canadien, le FMI estime-t-il que

" Dans les années 1980, le déséquilibre de la balance des paiements des États-Unis tenait à un énorme déficit public - ce qu'on a appelé le problème du double déficit. À l'heure actuelle, le gouvernement affiche un excédent et le déficit des paiements courants est presque entièrement attribuable à l'effet conjugué de la forte croissance économique des États-Unis et de la faible croissance dans le reste du monde. Le déficit se comblera naturellement à mesure que l'économie américaine et le dollar ralentiront, alors que d'autres économies et d'autres devises continueront de prendre de la vigueur.

Des signes de plus en plus nombreux indiquent que ce processus de rééquilibrage à l'échelle mondiale est engagé. Plutôt que de menacer la stabilité mondiale, le déficit des paiements courants des États-Unis a au contraire contribué à la hausse au cours des trois dernières années de crises. Maintenant que la situation est redevenue normale, la balance des paiements des États-Unis devrait s'améliorer régulièrement pendant un ou deux ans. " ([Le déficit commercial américain : une menace? La stabilité mondiale](#), Stephen S. Poloz, économiste en chef, Société pour l'expansion des Exportations)

Mais dans ce cas, de deux choses l'une : ou le déficit commercial n'est pas important, et dans ce cas, il faut réviser au complet la théorie macro-économique et s'interroger sérieusement sur le bien-fondé des politiques de stabilisation préconisées par le FMI, ou le déficit extérieur des États-Unis atteint des niveaux tels qu'il ne peut être réglé sans crise majeure ni effets catastrophiques sur l'économie mondiale, auquel cas, chacun préfère faire silence, et ...espérer.

L'accord de libre-échange entre le Mexique et l'Union européenne est entré en vigueur tel que prévu le 1 juillet 2000. 95% des exportations agricoles et industrielles mexicaines tiendront maintenant un accès préférentiel au marché européen. L'UE constitue pour le Mexique son second partenaire commercial et a compté en 1999 pour près de 6,5 % de son commerce extérieur. L'Italie, qui avait jusqu'à la mi-juillet laissé planer l'incertitude quant à sa participation à l'accord, a fait savoir suite à un vote au Congrès qu'elle approuvait l'entente. L'accord, disponible sur le site du Secrétariat au commerce et du développement industriel (SECOFI) du Mexique, inclut des dispositions sur l'accès aux marchés, les règles d'origine, les normes techniques, sanitaires et phytosanitaires, les investissements et les transferts de revenus, le commerce et les services, les marchés publics, la concurrence, la propriété intellectuelle et le règlement des différends.

Un congrès réunissant des gens d'affaires du Mexique et du Brésil s'est déroulé à la mi-juillet à Mexico. Peu après l'évènement, les négociateurs commerciaux du Mexique et du Brésil ont annoncé que la cinquième ronde des négociations en vue de signer un accord de préférences tarifaires entre les deux pays était repoussée à la mi-août, et qu'elles se dérouleraient à Mexico. Au SECOFI, la division attachée à l'Amérique latine a annoncé à la presse que ce délai avait été décidé en raison du fait que sur 1000 produits qui devraient bénéficier d'une réduction tarifaire, seul le cas de 600 a été résolu. Selon la SECOFI, la perspective d'un tel accord inquiète particulièrement les secteurs agricole, agroalimentaire et textile (notamment de la chaussure) mexicains, tandis que les Brésiliens craignent l'ouverture des secteurs de la chimie et pétrochimie, de l'électricité et de électronique, et, à l'instar des Mexicains, des secteurs du textile et de confection. La balance commerciale mexicaine avec le Brésil présente depuis un an ou deux une tendance déficitaire grandissante. Selon le SECOFI, en 1999, les exportations vers le Brésil ont atteint les 399,7 millions de \$ des É.U. et les importations 1128,9 millions, se soldant par un déficit de l'ordre des 729 millions pour le Mexique. Sur l'échelle de compétitivité dans le commerce mondial, le Mexique se classe au douzième rang, et occupe le huitième comme exportateur mondial.

## **MERCOSUR**

Avec la relance de l'économie brésilienne et la reprise des échanges avec l'Argentine, le Mercosur lance des signaux positifs sur le plan commercial, et ce tandis que les indicateurs de l'emploi dans la région demeurent critiques (allant entre les 13 et 18 % de chômage). Dans la première semaine de juillet, le Chili a annoncé qu'il négocierait son incorporation au Mercosur en tant que partenaire intégral. Pour les prochains six mois, il en revient au Brésil de présider les discussions ; on prévoit que les priorités seront à l'entrée du Chili, fortement appuyée par l'Argentine et le Brésil, et aux pourparlers visant la coordination des politiques macroéconomiques. Un problème important doit toutefois être résolu. Les divergences tarifaires empêchent en effet que l'intégration du Chili ne soit qu'une simple procédure. Le Mercosur a un tarif extérieur commun de l'ordre des 14%, tandis qu'au Chili, les droits de douane s'élèvent en moyenne à environ 9%. Celui-ci compte de plus ramener ces droits aux alentours de 5% d'ici deux ans. Une possibilité serait que les pays du Mercosur procèdent à une diminution de leur tarif extérieur commun. C'est ce que proposent l'Argentine et le Chili, aux grandes réticences du Brésil. Aussi à la mi-juillet, les présidents de l'Argentine, du Brésil et du Chili se sont rencontrés à Brasilia pour discuter des options possibles et notamment voir s'il ne serait pas possible d'intégrer le Chili au Mercosur "à l'européenne", selon un mode d'intégration "à deux vitesses" suivant le modèle européen et en mettant en place un organisme supranational qui serait chargé de la coordination des politiques macroéconomiques dans la région,. Cette proposition amenée par le Chili, suscite cependant bien des réticences de la part de l'Argentine et du Brésil comme on peut s'en douter.

Recherchant eux aussi un meilleur accès au marché du Mercosur et un éventuel accord inter-régional, les pays de la Communauté andine (CAN)— Bolivie, Équateur, Colombie, Pérou et Vénézuéla — ont signé dans la seconde semaine de juillet, un accord de complémentarité économique avec l'Argentine. L'an passé, la CAN avait obtenu le même type d'entente avec le Brésil; elle compte maintenant ouvrir des négociations similaires avec le Paraguay et l'Uruguay. L'accord signé avec l'Argentine doit entrer en vigueur dès le 1<sup>er</sup> août, ce qui permettra d'étendre le traitement préférentiel accordé par la CAN à 90 % des produits argentins. Celle-ci importe principalement de l'Argentine de l'huile de soya, du blé, des médicaments, du lait, du riz, du coton, de l'aluminium et des tubes d'acier, tandis qu'elle lui exporte du pétrole, des bananes, du thon en boîte et des minéraux et fleurs.

## PRETS MULTILATÉRAUX

Le Fonds monétaire international a consenti un prêt "stand-by" de 85,5 millions de \$ des É.U. à Panama aux tous premiers jours de juillet. Les fonds ont été débloqués peu après que le gouvernement de Mireya Moscoso soit parvenu à établir un accord interne en vue de canaliser les 1,3 milliards issus de la privatisation d'entreprises publiques. Le FMI et la Banque mondiale ont également accordé un programme de réduction de la dette au Honduras, lui consentant une diminution de près de 900 millions de \$ des É.U. sur le service de la dette pour les prochaines années. Les institutions multilatérales attendent de recevoir l'approbation des principaux onze créditeurs du Honduras avant de lui accorder les réductions prévues dans le cadre de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (IPTE). Le Honduras est éligible à un tel programme en raison notamment des progrès réalisés par le pays en matière de réformes macroéconomiques, structurelles (modernisation du secteur public et libéralisation financière) et les politiques sociales. Les deux institutions jugent également que l'inflation et le déficit fiscal ont été réduits de façon satisfaisante depuis 1990, passant respectivement de 23 à 11 % et de 7,7 à 2,3 % du PIB de 1990 à 1999, et que les taux de pauvreté ont connu une diminution substantielle pendant la même période. Jusqu'à maintenant, près de 16 pays ont reçus une aide au travers du HIPC, en vigueur depuis 1996, et environ 36 autres, principalement africains, devraient bénéficier sous peu du programme.

La Banque interaméricaine de développement a également approuvé un prêt de 22,3 millions de \$ des É.U. à la République dominicaine dans la troisième semaine de juillet. Les fonds, consentis sur une période de 25 ans à un taux d'intérêt annuel variable maintenant allant dans les 6,77%, seront essentiellement dirigés à la consolidation de programmes de gouvernance démocratique au travers de la réforme du Congrès national.

La Jamaïque a, de son côté, officiellement fait part au FMI, le 19 juillet dernier, de son intention de lui demander de nouveaux crédits. Le pays traverse en effet actuellement une période fort difficile. Son PIB a baissé en 1999 (- 0,5 %) pour une troisième année consécutive, et les autorités ne s'attendent pas à une reprise avant l'année prochaine. Le redressement du secteur financier s'avère difficile et fort lourd à supporter. En outre, si le déficit public a été quelque peu réduit ces dernières années, il demeure encore fort élevé. En 1999, le déficit de l'ensemble du secteur public s'est élevé à - 12,1 % du PIB, celui du gouvernement central à - 7,3 %. On prévoit pour cette année, qu'il va atteindre - 9,4 % et - 4,3 % du PIB, respectivement. Quant au déficit du compte courant, il doit atteindre, en pourcentage du PIB, - 4,5 % cette année, contre - 3 % en 1999 et - 5,6 % en 1998. La réduction du niveau d'endettement est la principale priorité économique à moyen terme que le gouvernement s'est donnée dans le [programme triennal de redressement](#) qu'il a proposé au FMI.

## ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

Au Venezuela, Hugo Chavez a remporté sans grande surprise les élections présidentielles du dimanche 30 juillet, pour lesquelles il affrontait un ex-compagnon militaire, Francisco Arias Cardenas. Le Conseil

national électoral a annoncé dans la nuit du 30 juillet que le mandataire avait obtenu 59% des voix compilées (sur 76,8% de la totalité des suffrages comptés), avec une avance nette de près de 22 points sur son rival. Les résultats législatifs ne sont pas encore connus, mais la presse estime que Chavez atteindra à peine une majorité simple au Congrès, ce qui affaiblira son administration puisque les deux tiers des voix sont nécessaires au parlement pour que toute nouvelle loi soit approuvée. Chavez dispose maintenant d'un mandat supplémentaire de six ans.

La mission de l'Organisation des États américains (OÉA) dirigée par son Secrétaire Cesar Gaviria et le Ministre des Affaires extérieures du Canada Lloyd Axworthy a présenté dans la première semaine de juillet ses recommandations pour que des réformes démocratiques soient entreprises au Pérou. Celles-ci ont principalement mis l'accent sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, le rétablissement du Tribunal constitutionnel (dissolu par Fujimori) et la réforme du système de justice militaire. La mission a également conseillé la mise sur pied d'une commission nationale indépendante en charge de l'observation des droits humains au Pérou, suggéré les grandes lignes des réformes électorales à entreprendre et proposé un programme de lutte contre la corruption. L'OÉA maintiendra une délégation permanente à Lima en vue de superviser les progrès entrepris par le gouvernement Fujimori. Le leader de l'opposition, Alejandro Toledo a quant à lui estimé insuffisantes les recommandations de la délégation. D'ailleurs l'entrée en fonction du gouvernement Fujimori le vendredi 28 juillet ne s'est pas déroulée sans esclandres, les observateurs et la presse ayant estimé que plus de 240 000 citoyens, flanqués de 35 000 policiers et militaires chargés de contenir les protestations à coup de gaz lacrymogène, ont manifesté leur mécontentement à la capitale pendant les derniers jours de juillet. Des centaines de blessés ainsi que plusieurs morts ont été reportés. Nonobstant cette ambiance d'un enthousiasme douteux, Fujimori amorce maintenant son troisième mandat quinquennal consécutif.

Enfin, en Équateur, le Président Gustavo Noboa a présenté au Congrès à la mi-juillet un deuxième plan de réformes visant la relance de l'économie. Le programme de Noboa, qui doit être voté par le Congrès d'ici trente jours, inclut la privatisation accrue des secteurs du pétrole, de l'électricité et du gaz, ainsi que la consolidation du système bancaire, ce qui appelle à des modifications constitutionnelles qui ne se feront pas, on s'en doute, sans aviver les susceptibilités nationalistes des mobilisés sociaux.